

# LA RESPONSABILITÉ DE L'INSTALLATEUR

Hugues de Montjoye

Ingénieur de gestion

Licencié en droit et économie des assurances

Enseignant EFPME Bruxelles, Section Installation

Rencontres Atic

Uccle, le 17 avril 2019

# DOMAINES DE RESPONSABILITÉ DE L'INSTALLATEUR

## 1/ Introduction

## 2/ Domaines de responsabilité

- Au niveau pénal
- Au niveau disciplinaire
- Au niveau civil

# DOMAINES DE RESPONSABILITÉ DE L'INSTALLATEUR

## ☐ Au niveau pénal :

- ❖ Infraction aux règles de vie en société, sanctionnées par une disposition pénale
- ❖ Objectif: assurer la répression et la prise de conscience
- ❖ Sanction: à la base, peine de prison ou amende pénale

# DOMAINES DE RESPONSABILITÉ DE L'INSTALLATEUR

## ❑ Au niveau disciplinaire :

- ❖ Infraction aux règles de fonctionnement de la profession et à sa réputation
- ❖ Objectif: protéger la profession
  - Architecte: déontologie
  - Installateur: réglementation PEB par exemple
- ❖ Sanction: avertissement, suspension, radiation (mort professionnelle)

# DOMAINES DE RESPONSABILITÉ DE L'INSTALLATEUR

## □ Au niveau civil :

- ❖ Faute en rapport avec une disposition du contrat ou une disposition légale: civile, pénale ou autre
- ❖ Objectif: assurer l'indemnisation des victimes
  - Responsabilité contractuelle
  - Responsabilité hors contrat
- ❖ Sanction: indemnisation financière en principe

# RESPONSABILITÉ CIVILE CONTRACTUELLE

## 3/ Analyse en matière de responsabilité civile professionnelle

### 3.1/ Responsabilité civile contractuelle

#### Éléments constitutifs

❖ Faute contractuelle, cad en relation avec ce qui est convenu entre parties

❖ **Obligation principale: exécuter la prestation**

# RESPONSABILITÉ CIVILE CONTRACTUELLE

- Obligation de moyens ou de résultat?
  - Critère général: obligation de résultat si la prestation relève de l'entière maîtrise de l'installateur
  - Possibilité de préciser le type d'obligation dans le contrat, d'où l'importance de l'examen des clauses contractuelles
  - Importance probatoire: en cas d'obligation de résultat, le créancier doit uniquement montrer que le résultat n'est pas atteint, et non montrer que les moyens n'ont pas été mis en œuvre par le débiteur.

# RESPONSABILITÉ CIVILE CONTRACTUELLE

- Application en matière de construction: sont qualifiées en général d'obligations de résultat
  - Le vice du sol
  - Le vice intrinsèque du matériaux
  - L'engagement du promoteur
  - La prestation réalisée par un entrepreneur spécialisé

# RESPONSABILITÉ CIVILE CONTRACTUELLE

- On sera attentif au fait que les obligations de l'installateur ne se limitent pas uniquement à ce qui est stipulé dans la convention, mais également au respect de toutes les bonnes pratiques de la profession (normes, règlements, etc...)
- Les règles de l'art sont définies par Jean Gillardin comme suit :
- *« Les règles de l'art et de la technique usuelle peuvent se définir comme l'ensemble des enseignements mis à disposition des professionnels par le truchement cours spécialisés, des publications et des organisations professionnelles ou des centres de recherche scientifiques ainsi que par la pratique éclairée.*
- J. Gillardin, « Le contrat d'entreprise », in Traité pratique de droit commercial, t. I, 2<sup>ème</sup> éd., Waterloo, Kluwer, 2009, n°579, p. 915.

## RESPONSABILITÉ CIVILE CONTRACTUELLE

- La cour de cassation a précisé dans son arrêt du 02 février 2006 (Flam Discount) :
- « 1. En vertu de l'article 1135 du code civil, les conventions obligent non seulement à ce qui est exprimé, mais encore à toutes les suites que l'équité, l'usage ou la loi donne à l'obligation d'après sa nature
- 2. IL s'ensuit que l'entrepreneur n'est pas uniquement tenu à ce qui est expressément prévu dans la convention avec le maître de l'ouvrage, mais il est aussi tenu d'exécuter sa mission conformément aux règles de l'art »
- Cass., 2 février 2006, Pas., 2006, I, p. 265

# RESPONSABILITÉ CIVILE CONTRACTUELLE

## **Obligations secondaires de l'installateur**

- Respecter le délai: un mois en général à dater de l'acceptation selon la jurisprudence
- Devoir de conseil et d'information: la charge de la preuve repose sur les épaules de l'installateur (Cass, 25 juin 2015, JT, 2016, p.609)
- Obligation de sécurité

# RESPONSABILITÉ CIVILE CONTRACTUELLE

## **Obligations secondaires de l'installateur**

- Livrer l'ouvrage

# RESPONSABILITÉ CIVILE CONTRACTUELLE

❖ Lien de causalité: théorie de l'équivalence des conditions

❖ Dommage prévisible

❑ La prescription: 10 années

## RESPONSABILITÉ CIVILE CONTRACTUELLE

- ❖ L'installateur en HVAC n'est en principe pas tenu par la responsabilité décennale des entrepreneurs de gros œuvre
- ❖ L'installateur en HVAC est par contre tenu de la responsabilité pour vice véniels, cad les vices cachés qui apparaissent après réception, le délai étant de 10 années à dater de cette réception.

# RESPONSABILITÉ CIVILE CONTRACTUELLE

## Les réceptions dans le secteur de la construction

- Réception provisoire
  - ✓ Point de départ du délai d'épreuve
  - ✓ Fixation de la date d'achèvement des travaux
  - ✓ Transfert des risques
  - ✓ Transfert de la garde

# RESPONSABILITÉ CIVILE CONTRACTUELLE

- Réception définitive
  - ✓ Agrégation des travaux
  - ✓ Point de départ du délai de responsabilité pour vices véniels

Mais possibilité d'aménager contractuellement les effets des réceptions.

# RESPONSABILITÉ CIVILE CONTRACTUELLE

- ❑ Les clauses de limitation de responsabilité: validité, à condition de ne pas supprimer l'essence de la responsabilité

- ❖ Limitation en montant: montant de l'assurance RC par exemple

- ❖ Limitation dans le temps

Pour le consommateur: limitations précisées dans le code de droit économique (art.VI.82 et svts)

Pour les entreprises, projet de modification du code de droit économique

**Importance de l'examen des ce clauses dans le devis ou le contrat**

- ❑ Exercice dans le cadre d'une société à responsabilité limitée: limitation au patrimoine de la société

# RESPONSABILITÉ CIVILE EXTRACONTRACTUELLE

## □ 3.2/ Responsabilité civile extracontractuelle

### □ Éléments constitutifs

❖ La faute extracontractuelle: obligation générale de prudence (article 1382 Code civil)

○ Tout infraction à une disposition pénale entraîne d'office la responsabilité extracontractuelle:

voy notamment l'article 418 du code pénal

# RESPONSABILITÉ CIVILE EXTRACONTRACTUELLE

- ❖ Lien de causalité: importance de la théorie de l'équivalence des conditions: un très faible pourcentage de responsabilité implique l'obligation à la dette pour le tout!
  - ❖ Le dommage: tout le dommage, de manière illimitée!
- La prescription: 20 années!

# RESPONSABILITÉ CIVILE EXTRACONTRACTUELLE

- ❑ Les clauses de limitation:
  - ❖ Validité vis-à-vis d'un cocontractant, notamment en cas d'infraction pénale
  - ❖ Impossibilité de s'exonérer vis-à-vis d'un tiers, mais possibilité de clause de type « Hold Harmless »
- ❑ Exercice dans le cadre d'une société à responsabilité limitée
  - ❖ Responsabilité illimitée de l'organe de gestion en matière extracontractuelle
  - ❖ Réforme du code des sociétés: limitation de la responsabilité des organes de gestion: article 2:57 - limitation selon des paliers en cas de faute légère non intentionnelle et non répétée

# RESPONSABILITÉ CIVILE EXTRACONTRACTUELLE

## ❑ Code du bien-être au travail

- ❖ En principe, pas d'action sur cette base pour le travailleur, car la double action est exclue par la loi sur les accidents du travail
- ❖ Possibilité pour un tiers d'invoquer la violation de ce code, car presque toutes les dispositions sont sanctionnées pénalement.

# LES ASSURANCES DE L'INSTALLATEUR

## 4/ Les assurances de l'installateur

### 4.1/ Assurance RC entreprise

#### Couverture de base RC

- RC Exploitation
- Objets confiés: quid?
- RC après livraison

Exclusions fréquente en cas d'incompétence professionnelle notoire

Déchéances prévues par la loi sur les assurances ou le contrat

# LES ASSURANCES DE L'INSTALLATEUR

- Examiner la description de l'activité
- Pour chacune des couvertures, examiner la couverture des dommages
  - Matériels
    - Importance des sous-limites: incendie, explosion souvent à 250.000 Eur...
  - Corporels
  - Immatériels: pertes de jouissance
- Couverture de la responsabilité personnelle des sous-traitants!

## LES ASSURANCES DE L'INSTALLATEUR

- ❑ L'assureur a le droit de direction du litige et désigne à cet effet son avocat pour défendre l'assuré, d'où risque de conflit d'intérêt en cas d'exclusions ou de déchéances prévues dans le contrat d'assurances.

# LES ASSURANCES DE L'INSTALLATEUR

## Problème de l'antériorité et de la postériorité

- Types de couverture d'assurances RC
  - Couverture de type occurrence basis
    - ❖ Sur base de la faute (Act committed basis)
    - ❖ Sur base du dommage (Damage basis)
  - Couverture de type claims made
- Couverture RC entreprise en général de type claims made

# LES ASSURANCES DE L'INSTALLATEUR

- Problème de l'arrêt de l'entreprise d'installation
  - Couverture uniquement trois années après, à condition que le risque de sinistre ait été déclaré avant la fin du contrat (article 142§2 de la loi du 04 avril 2014 relative au contrat d'assurances)
  - Risque d'important d'absence de couverture de l'installateur en cas de mise en cause de sa responsabilité pour vices véniels

# LES ASSURANCES DE L'INSTALLATEUR

- 4.2/ Assurance protection juridique
  - ❑ Garanties en annexe à une police RC entreprise: frais de justice pour
    - ✓ Défense pénale:
    - ✓ Recours civil
  - ❑ Intérêt d'une police d'assurance PJ supplémentaire
    - ✓ Défense civile: souvent conflit d'intérêt avec l'assureur
    - ✓ Défense disciplinaire
    - ✓ Litiges relatif aux polices d'assurance
    - ✓ Défense fiscale, sociale, environnementale, etc...

## LES ASSURANCES DE L'INSTALLATEUR

- ❑ Attention au niveau temporalité: les couvertures PJ sont basées en général sur une sinistralité de type « Act committed basis ».

## CAS PRATIQUE

- Bruxelles, 9 février 1994, R.G.A.R., 1996, p.12657

# LA BIBLE

- Benoît Kohl, « Le contrat d'entreprise », R.P.D.B., *Bruylant*, 2016

MERCI POUR VOTRE ATTENTION